

COLLECTIVITES & RURALITE



Une lettre d'information dédiée au secteur public et à la ruralité

Tous les mois, le cabinet diffuse sa lettre d'information en mettant l'accent sur les sujets du moment. Brève et concise, cette lettre aborde également l'actualité législative et jurisprudentielle.

- À la Une
- Actualité législative et réglementaire
- Le mot du cabinet
- Divers

À la Une

Salon des Maires 2024



Le 19 novembre dernier, j'étais présente au **Salon des Maires** à Paris sur le stand du **Conseil National des Barreaux** pour représenter la profession d'avocat.

Dans le cadre de **consultations juridiques gratuites**, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des élus sur leurs problématiques et d'insister sur le rôle de l'avocat, partenaire privilégié des collectivités territoriales.

● Actualité législative et réglementaire

- **Secrétaires généraux de Mairie** - La circulaire n° PTDB2427351J du 18 octobre 2024 concernant les secrétaires généraux de Mairie précise les contours de la réforme du statut des secrétaires.
- **Pouvoir de sanction du Maire** - Le décret n° 2024-970 du 30 octobre 2024 modifie le code de la construction et de l'habitation relativement à la déclaration de mise en location et à l'autorisation préalable de mise en location. Ces dispositions organisent le pouvoir de sanction octroyé au Maire.
- **Urbanisme (ZAN)** - Proposition de loi "TRACE" (trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux) dont la vocation est d'assouplir les exigences découlant de l'objectif zéro artificialisation nette.
- **Fonction publique** - Publication de la partie réglementaire du code général de la fonction publique territoriale par le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique.
- **Election municipale** - Le bureau des élections du ministère de l'intérieur a confirmé que les prochaines élections municipales se tiendront en mars 2026.

Le mot du cabinet

Le 6 novembre 2024, j'ai assisté en visioconférence au colloque de la **SMACL** dédié aux enjeux assurantiels et à la gestion des risques par les collectivités territoriales.

Les collectivités font face à une crise de l'assurabilité aggravée par la multiplication des événements climatiques et les émeutes de 2023.

Parmi les pistes de solutions proposées, ont notamment été évoquées :

- la prise en charge en auto-assurance par la collectivité des sinistres de faible importance ;
- L'analyse et l'identification des risques via une cartographie ;
- le suivi permanent des risques.

+ d'information sur le site de l'observatoire **SMACL**

● Actualité jurisprudentielle

- **Responsabilité financière de gestionnaires publics** - La circonstance qu'un maire ait, à l'initiative de sa secrétaire de mairie, réquisitionné le comptable public en vue de verser à cette dernière des indemnités irrégulières lors de son départ en retraite, est constitutive d'une infraction justifiant le prononcé d'une amende à l'encontre des intéressés (**Cour des comptes S-2024-1396 du 14.11.2024**)
- **Marché public** - Lorsqu'un pouvoir adjudicateur, victime d'une escroquerie, verse une partie du paiement du marché public sur un compte bancaire frauduleux, il demeure redevable de ces sommes auprès du titulaire du marché, véritable créancier (**CE, 21 octobre 2024, Grand port maritime de Bordeaux, n° 487929**)
- **Funéraire** - Censure par le Conseil constitutionnel des dispositions législatives relatives à la crémation des restes des défunts inhumés en terrain commun, lorsque la sépulture est reprise par la commune. Le Conseil constate que les textes actuels ne prévoient pas d'obligation pour le maire d'informer les tiers pouvant faire valoir une opposition à la crémation, ce qui ne garantit pas que la volonté du défunt soit respectée. (**Décision n°2024-1110 QPC du 31 octobre 2024**)

● Divers

- **Enquête CNRS/Science Po** - L'impact du mandat de Maire sur la **santé des élus**.
- **Rapport d'information sénatorial** - **38 propositions** pour lutter contre les **inégalités territoriales d'accès aux soins**
- **Rapport d'information** - le coût de fonctionnement des **polices municipales** a atteint **2,2 milliards d'euros en 2023**, avec un coût médian de 36,5 euros par habitant.